

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ALEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation  
23 juin 2020

Date d'affichage  
13 juillet 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Séance du 10 juillet 2020

Le vendredi 10 juillet 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Laurent AUBRET

Etaient excusé(e)s : Denis CORNILLON (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Eric WAGON (procuration à Louis QUAIRE), François DE SAINT VICTOR (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Virginie PUGLIESE (procuration à Rodrigue ROUBY), Lionel ROUQUET, Margaux HELQUE (procuration à Gérard CROZIER), Josette FRECHET (procuration à Laurent AUBRET), Semya WATBLED AJMI (procuration à Laurent AUBRET)

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Line NAUD

**INSTITUTION D'UNE SERVITUDE SOUTERRAINE AU PROFIT D'ENEDIS**

Le maire expose la demande de la société ENEDIS, dont le siège social est à Paris la Défense, laquelle souhaite implanter une canalisation souterraine sur la parcelle communale située au lieudit LISLES, cadastrée sous le N° 3 de la section ZZ.

A cette fin, elle soumet à l'examen de l'assemblée municipale une convention qui serait conclue à titre gratuit, indiquant les droits de servitudes consentis à son profit.

Ce document prévoit la possibilité d'un acte authentique par-devant notaire, à la demande de l'une des parties, dont les frais resteraient à la charge d'ENEDIS.

Dans cette hypothèse, il conviendrait que le maire soit mandaté pour intervenir à la signature de l'acte qui serait établi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'approuver la convention proposée par ENEDIS pour implanter une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée ZZ 3.

De donner procuration au Maire pour signer l'acte notarié auquel cette convention donnera lieu.

Le Maire d'Alex, Gérard CROZIER

